

DECISION DU PRESIDENT

**PORTANT CRÉATION D'UNE VACATION DANS LE CADRE DE LA SAISON
ARTISTIQUE 2023 DU CONSERVATOIRE À RAYONNEMENT RÉGIONAL MARCEL
DADI DE CRÉTEIL**

Le Président,

VU le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-10 qui prévoit à son sixième alinéa que le Président peut recevoir délégation d'une partie des attributions du conseil de territoire ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2016.3/020 du 9 mars 2016 relative à la rémunération des vacataires au sein des équipements culturels ;

VU la délibération du conseil de territoire n°CT2020.2/020-1 du 15 juillet 2020 modifiée relative aux attributions déléguées au Président ;

VU l'arrêté du Président n°AP2022-022 du 11 juillet 2022 portant délégation de signature à Monsieur Fabien TASTET et Madame Sonia BRUNET-BARAT ;

CONSIDERANT que, dans le cadre de l'activité culturelle des conservatoires, Grand Paris Sud Est Avenir (GPSEA) souhaite proposer une « master class » de hip-hop aux usagers du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi à Créteil ;

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de recourir à une enseignante de danse pour l'organisation de cette « master class » de danse ; qu'à cet égard, il convient de créer une vacation ;

DECIDE

ARTICLE 1 : Une vacation est créée pour l'intervention d'une enseignante de danse dans le cadre d'une « master class » de hip-hop au sein du conservatoire à rayonnement régional Marcel Dadi de Créteil, conformément au tableau ci-annexé.

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	25/01/23
Accusé réception le	25/01/23
Numéro de l'acte	DC2023/123
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230101-lmc141097A-AU-1-1

ARTICLE 2 : Copie de la présente décision sera adressée à :

- Madame la Préfète du Val-de-Marne ;
- Monsieur le comptable de la Direction Générale des Finances Publiques.

Publication en sera faite dans les formes requises pour les délibérations du conseil de territoire.

Communication en sera donnée au conseil de territoire lors de sa séance la plus proche.

Fait à Créteil, le 25 janvier 2023.

Pour le Président et par délégation,
Le Directeur Général des Services,



Signé
Fabien TASTET

Informations sur l'accusé de réception	
Envoyé à	Préfecture de Créteil
le	25/01/23
Accusé réception le	25/01/23
Numéro de l'acte	DC2023/123
Identifiant télétransmission	094-200058006-20230101-lmc141097A-AU-1-1

Mise en ligne le 25/01/2023

Création de vacances dans le cadre de la saison artistique 2023 du conservatoire de Créteil

Nature de la vacation	Profession de(s) vacataire(s)	Nombre de vacations	Nombre de services par vacation	Date	Rémunération brute sur la base de 25€ brut par service
<i>Master classe Hip-Hop</i>	<i>enseignante danse</i>	<i>1</i>	<i>19 (au total)</i>	<i>31 janvier, 3 et 7 février</i>	<i>475€</i>